



**Syndicat des professeurs  
et des professeures**  
Université du Québec à Trois-Rivières

**PROCÈS-VERBAL DE LA 328<sup>e</sup> RÉUNION  
DU CONSEIL SYNDICAL  
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR**  
Jeudi 31 octobre 2019 à 11H45  
Local 4211, Pavillon Albert-Tessier  
(CS328-31-10-2019)

<b>Départements</b>	<b>Délégué.es</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>
Anatomie	Stéphane Sobczak	P	
Biologie médicale	Carole Lavoie	P	
Chimie, biochimie et physique	Pierre Bénard	P	
Chimie, biochimie et physique	Emmanuel Milot		A
Chiropratique	Christian Linard	P	
Chiropratique	Marcel Veilleux		A
Ergothérapie	Noémie Cantin	P	
Études en loisir, culture et tourisme	Aude Porcedda	P	
Finance et économie	Michaël Farrell	P	
Génie chimique	James Agbébavi	P	
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon	P	
Génie industriel	Pascal Forget		A
Génie mécanique	Gilbert Lebrun	P	
Génie mécanique	Demagna Koffi	P	
Gestion des ressources humaines	Armel Brice Adanhounme	P	
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P	
Lettres et communication sociale	Lucie Guillemette		A
Lettres et communication sociale	Johanne Prud'homme	P	
Management	François Labelle		A
Management	Cécile Fonrouge		A
Marketing et systèmes d'information	Jocelyn Perreault	P	
Mathématiques et informatique	Boucif Amar Bensaber	P	
Mathématiques et informatique	François Meunier	P	
Orthophonie	Jessica Lesage	P	
Philosophie et arts	Jean-Paul Martel	P	
Philosophie et arts	Marie-Josée Plouffe		A
Psychoéducation	Lyne Douville	P	
Psychoéducation	Tristan Milot	P	
Psychologie	Sylvain Sirois	P	
Psychologie	Diane St-Laurent	P	
Sage-femme	Josée Lafrance	P	
Sciences de l'activité physique	Virginie Blanchette	P	
Sciences de l'activité physique	Charles Tétreau		A
Sciences de l'éducation	Sonia El-Euch	P	
Sciences de l'éducation	Ghyslain Parent	P	
Sciences de l'environnement	Denis Gratton	P	
Sciences de l'environnement	Alexandre Roy	P	
Sciences humaines	Isabelle Bouchard	P	
Sciences infirmières	Maryse Beaumier		A

Sciences infirmières  
Président 2018-2019

Lyne Cloutier  
Ismail Biskri

P  
P

**Comité exécutif**

Gilles Bronchti  
Marty Laforest  
Andrea Bertolo  
Georges Abdul-Nour  
Marianne Paul  
Sylvain Beaudry  
Marc André Bernier

**Officiers**

Président  
VPRT  
VPAS  
VPAU  
VPSC  
Trésorier  
Secrétaire

**Présent**

P  
P  
P  
P  
P  
P  
P

**Absent**

**Employé**

François Landry, conseiller aux affaires universitaires

---

Le professeur Marc André Bernier, secrétaire du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

---

**CS328-31-10-2019-01 Mot de bienvenue du président**

Le président du Syndicat souhaite la bienvenue aux délégué.es et les remercie de leur présence.

**CS328-31-10-2019-02 Vérification du quorum et avis de convocation**

Le président déclare l'assemblée ouverte puisque le quorum de 30 % des délégué.es syndicaux, prévu à l'article 12.4 g) des statuts du SPPUQTR, est atteint.

**CS328-31-10-2019-03 Désignation d'une présidence d'assemblée**

Le président invite les délégué.es à désigner le professeur Marc André Bernier, secrétaire du Syndicat, à titre de président d'assemblée. Les délégué.es acquiescent à la proposition du président.

**CS328-31-10-2019-04 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le président d'assemblée présente l'ordre du jour. Il rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible d'ajouter des points à Affaires nouvelles.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Désignation d'une présidence d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Rapport du comité des relations de travail
6. Mieux connaître sa convention collective
7. Grief sur les conséquences du lock-out
8. Rapport annuel du comité d'étude sur le fonds de défense professionnel
9. Modifications - Règles de fonctionnement
  1. Règle 3 régissant la gestion du fonds de défense professionnel (FDP)
  2. Règle 8 régissant l'utilisation du fonds de défense professionnel (FDP)
10. Consultation sur une résolution du CLIUQ

11. Lecture et adoption du procès-verbal de la 327<sup>e</sup> réunion
12. Tribune des déléguées et des délégués
13. Information et dépôt de documents
  1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (586<sup>e</sup> à 589<sup>e</sup> réunions)
  2. Calendrier syndical de novembre 2019
  3. FQPPU et CLIUQ
14. Affaires nouvelles
15. Date de la prochaine rencontre : 28 novembre 2019
16. Clôture de la réunion

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 328<sup>e</sup> réunion du conseil syndical ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Ghyslain Parent, département des sciences de l'éducation, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 328<sup>e</sup> réunion du conseil syndical du 31 octobre 2019.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

#### **CS328-31-10-2019-05 Rapport du comité des relations de travail**

La VPRT fait le point sur le cheminement des dossiers en cours.

#### **Définition des heures LAC (laboratoire d'apprentissage clinique)**

La VPRT informe qu'une rencontre est à organiser avec les professeur.es concernés.es au cours de l'automne 2019 ou l'hiver 2020.

#### **Lettre d'entente no.3 – reconnaissance de tâche pour les stages – comité paritaire**

La VPRT indique qu'une première réunion s'est tenue le 10 octobre. Le but préalable recherché est de dresser un portrait de ce qui se fait présentement. Le premier constat qui s'impose devant la liste des stages est son caractère extrêmement hétérogène.

Une consultation auprès des programmes et des professeur.es est privilégiée afin de prendre en considération les différents types de stages et les rôles des professeur.es dans lesdits stages.

#### **Grief sur le report des embauches au 1<sup>er</sup> décembre 2017**

La VPRT souligne que ce dossier pourrait se régler sous peu. Il y a une bonne volonté de part et d'autre pour en venir à une entente. Le procureur du Syndicat est à valider les calculs proposés par la direction de l'UQTR. Ce sont 12 professeur.es qui se trouvent concernés.es par ce grief. Ceux-ci seront compensés financièrement, sans pour autant être réputés engagé six mois plus tôt. Puisqu'il s'agit de cas par cas, le montant total versé variera entre 136 000 \$ et 220 000 \$.

### **Cours en ligne aux cycles supérieurs – reconnaissance de tâche**

La VPRT explique que le dossier étant complexe, il est à espérer qu'un règlement intervienne avant la prochaine convention collective. Le Syndicat est présentement en attente d'un retour de la direction de l'UQTR.

### **Réclamation à la CNESST**

Le VPAS explique qu'une professeure a dû être relocalisée parce que son bureau et des livres auraient été contaminés par des moisissures. Il précise que la négociation reliée à la réclamation déposée à la CNESST est suspendue, car la professeure est en arrêt de travail. Toujours à ce sujet, le VPAS confirme que le procureur du Syndicat assistera la professeure concernée.

### **Nouveaux dossiers**

La VPRT résume les nouveaux dossiers traités par le Syndicat. Une professeure réclame la reconnaissance d'une tâche de direction de programme de cycles supérieurs – programmes courts de 2<sup>e</sup> cycle (dégagement et prime). Une autre professeure conteste le classement dans l'échelle salariale selon les clauses 22.04 et 22.07 modifiées dans la convention collective 2018-2022. Ce dossier pourrait aussi concerner d'autres professeur.es. Finalement, une professeure a conservé une direction pédagogique pendant sa sabbatique, comme l'indiquait son projet de sabbatique, qui a été recommandé par son assemblée départementale et qui a été accordé par le conseil d'administration de l'UQTR, nonobstant la clause 14.66 de la convention collective.

## **CS328-31-10-2019-06 Mieux connaître sa convention collective**

Le président d'assemblée invite la VPRT à présenter le point.

La VPRT présente l'article 23.09 *Activités professionnelles extérieures* :

*a) Si les tâches normales prévues aux diverses clauses de l'article 10 sont assurées de façon adéquate, l'Université permet au professeur de s'engager dans des activités professionnelles extérieures régulières et rémunérées à la condition qu'il informe préalablement son Assemblée départementale et le Doyen de la gestion académique des affaires professorales de la nature de ces activités et de l'ampleur de son implication dans celles-ci.*

*Ces activités ne peuvent excéder en moyenne une journée ouvrable par semaine.*

*Elles ne font pas partie de la tâche du professeur et ne peuvent par conséquent être prises en compte lors de l'évaluation.*

*Par ailleurs, ces activités ne doivent pas entrer en compétition directe avec les activités régulières de l'Université. On entend par compétition directe le cas d'un professeur qui entreprend quelque démarche que ce soit, directe ou indirecte, en vue de solliciter et d'obtenir tout mandat pour lequel l'Université a déjà initié des démarches ou obtenu un contrat.*

*b) Le professeur à plein temps ne peut pas occuper un emploi à plein temps ou demi-temps au service d'un autre employeur. Le professeur à demi-*

*temps ne peut pas occuper un emploi à plein temps au service d'un autre employeur sans l'autorisation de l'Université.*

*c) En aucun cas, le professeur ne peut utiliser à des fins personnelles les ressources humaines et physiques de l'Université sans l'autorisation de celle-ci.*

Les délégué.es échangent sur le sens à donner à un passage - « informe préalablement son Assemblée départementale » -, ainsi que sur le rôle qui incombe à cette assemblée sur les activités régulières extérieures et rémunérées des professeurs. Bien que ce ne soit pas une mesure contraignante, on rappelle qu'informer son département vise aussi à protéger le professeur ou la professeure.

#### **CS328-31-10-2019-07 Griefs sur les conséquences du lock-out**

Le président d'assemblée invite le VPAS à présenter le point.

Le VPAS entame le point en rappelant que le grief ne porte pas sur le lock-out, qui est une mesure légale, mais bien sur les conséquences du lock-out.

Le VPAS mentionne que la direction de l'UQTR a manifesté son ouverture à parvenir à un règlement. Le Syndicat a communiqué verbalement ses attentes, puis la direction de l'UQTR a déposé une première offre le 2 octobre. Le 14 octobre, le comité exécutif a fait parvenir une lettre dans laquelle il détaille le rejet de cette offre jugée nettement insuffisante, voire ridicule. Une réponse de la part de la direction de l'UQTR se fait attendre.

Le VPAS indique qu'une audience s'est tenue le 25 octobre où les procureurs ont plaidé sur des requêtes : enregistrement des audiences, procédure à suivre pour l'instruction du grief et demande de précisions de l'Université. Une décision interlocutoire de l'arbitre est attendue sur ces sujets. Cette décision pourrait faire pencher la balance d'un côté comme de l'autre. C'est à ce moment que nous saurons où se situe le rapport de force.

Le président intervient pour insister sur le fait que les professeur.es devront se tenir prêts pour une mobilisation.

#### **CS328-31-10-2019-08 Rapport annuel du comité d'étude sur le fonds de défense professionnel**

Le président d'assemblée invite le trésorier à présenter le point.

Le trésorier présente le rapport 2018-2019 du fonds de défense professionnel des professeurs (FDP).

Le 23 octobre dernier, le comité d'étude sur le FDP (CEFDP) a rencontré les courtiers gestionnaires du fonds afin de faire le point sur la dernière année et pour connaître les perspectives pour la prochaine année.

Au 30 septembre 2019, le fonds s'élevait à plus de 4,6 M\$ et avait enregistré un rendement de 2,7 % pour la dernière année. Le trésorier précise que compte tenu de la composition du fonds et de la fluctuation des marchés, il s'agit d'un rendement intéressant.

Le comité a discuté des fonds éthiques. Les courtiers ont été informés que les nouveaux investissements dans les actions ou des fonds communs de placement devront être des placements socialement responsables. Le comité recommande dans la règle 3 que les investissements en actions ou fonds de communs de placements atteignent un seuil de 20 % d'ici 5 ans.

### Évolution des rendements

	RBC	FBN	DVM	Moyenne
2013-2014	10,8 %	11,4 %	9,4 %	10,5 %
2014-2015	4,49 %	- 0,32 %	-0,2 %	1,32 %
2015-2016	6,93 %	7,37 %	7,2 %	7,17 %
2016-2017	6,85 %	3,49 %	9,16 %	6,5 %
2017-2018	7,15 %	3,31 %	4,98 %	5,15 %
<b>2018-2019</b>	<b>2,64 %</b>	<b>3,05 %</b>	<b>2,42 %</b>	<b>2,7 %</b>
Moyenne	5,6 %	3,4 %	4,7 %	--

### Répartition entre les types de placement

2019-09-30	RBC	%	FBN	%	DVM	%	Total	%
Total encaisse ou équivalent	16 998 \$	8 %	93 152 \$	6 %	229 367 \$	18 %	339 517 \$	7 %
Total revenus fixes	913 331 \$	49 %	497 267 \$	33 %	325 908 \$	25 %	1 736 506 \$	37 %
Total revenus croissance	916 636 \$	50 %	298 468 \$	20 %	612 149 \$	48 %	1 87 253 \$	39 %
Total autres			620 043 \$				740 867 \$	16 %
Total	1 846 965 \$	100 %	1 508 929 \$	100 %	1 288 248 \$	100 %	4 644 142 \$	100 %

Répartition entre les courtiers	39,8 %	32,5 %	27,7 %	100 %
---------------------------------	--------	--------	--------	-------

### CS328-31-10-2019-09 Modifications – Règles de fonctionnement

#### 1. Règle 3 régissant la gestion du fonds de défense professionnel (FDP)

Le trésorier présente une recommandation du comité d'étude sur le FDP à l'effet de modifier le point 3d :

*d- À compter de novembre 2019, le comité d'études sur le fonds de défense professionnel souhaite que le portefeuille contienne des placements considérés comme socialement responsables. Progressivement, d'ici cinq ans, la partie du FDP investie en fonds communs, en actions ou l'équivalent, devra contenir au moins 20 % de placements socialement responsables.*

*Chaque année, les courtiers doivent présenter la liste des placements socialement responsables détenus dans le portefeuille (incluant le % de placements socialement responsables par rapport à la partie du FDP investie en fonds communs, en actions ou l'équivalent), ainsi que les critères utilisés pour effectuer lesdits placements.*

Les délégué.es tiennent à féliciter le comité d'étude sur le FDP de cette initiative répondant à une aspiration des professeur.es de l'UQTR.

Des discussions ont lieu sur le sens à donner aux termes « socialement responsables ». Le trésorier explique que les courtiers établissent un descriptif que le comité étudie par la suite. Le Comité se réserve le droit de refuser des placements qui ne répondent pas aux attentes du Syndicat.

Un délégué s'interroge sur le coût des frais de gestion. Le trésorier indique que ces frais sont de l'ordre de moins de 1 %.

#### **CS328-31-10-2019 R218**

CONSIDÉRANT la règle 3 régissant la gestion du fonds de défense professionnel;

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir la règle;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du fonds de défense professionnel;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition de la professeure Carole Lavoie, département de biologie médicale, appuyée par le professeur Christian Linard, département de chiropratique, il est résolu :

D'adopter les amendements à la règle 3 régissant la gestion du fonds de défense professionnel.

#### **2. Règle 8 régissant l'utilisation du fonds de défense professionnel (FDP)**

Le trésorier présente une recommandation du comité d'étude sur le FDP à l'effet de modifier le point c :

*c) Il est convenu de constituer dans le fonds de défense professionnel une réserve équivalente aux dons reçus par le SPPUQTR lors de la grève de 2007-2008 (25 100 \$) et du lock-out de mai 2018 (39 500\$) afin de ~~soutenir~~ soutenir les professeurs d'universités canadiennes dans leurs négociations (colonne C);*

**CS328-31-10-2019 R219**

CONSIDÉRANT la règle 8 régissant l'utilisation du fonds de défense professionnel;

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir la règle;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du fonds de défense professionnel;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition du professeur Ismaïl Biskri, département de mathématique et d'informatique, appuyée par la professeure Lyne Douville, département de psychoéducation, il est résolu :

D'adopter les amendements à la règle 8 régissant l'utilisation du fonds de défense professionnel.

**CS328-31-10-2019-10 Consultation sur une résolution du CLIUQ**

Le président d'assemblée invite le président à présenter le point.

Le président informe ses collègues que le CLIUQ s'est réuni le 17 octobre dernier. Les représentants de l'UQAM ont déposé séance tenante une proposition de résolution voulant que le CLIUQ demande au RRUQ de se retirer le plus rapidement possible des investissements dans les industries des énergies fossiles et d'investir dans les énergies vertes.

Le président veut s'assurer d'avoir l'opinion des délégué.es à ce sujet. À la suite d'une discussion sur cette revendication des représentants de l'UQAM, les délégué.es optent pour que le CLIUQ demande au RRUQ une proposition dans lequel des scénarios de sortie progressive, et de l'impact, d'une telle décarbonisation des investissements dans les industries des énergies fossiles seraient exposés.

*Le président d'assemblée demande si les délégué.es acceptent de traiter le point 14 Affaires nouvelles et de reporter les autres points à une réunion ultérieure du conseil syndical constatant l'heure tardive.*

*Sur une proposition du professeur Ismaïl Biskri, département de mathématique et d'informatique, appuyée par la professeure Josée Lafrance, département de Sage-femme, il est résolu :*

*De traiter le point 14 Affaires nouvelles et de reporter à une réunion ultérieure du conseil syndical les points restants non traités inscrits à l'ordre du jour.*

**CS328-31-10-2019-11 Lecture et adoption du procès-verbal de la 327<sup>e</sup> réunion**

Point reporté

**CS328-31-10-2019-12 Tribune des déléguées et des délégués**

Point reporté

**CS328-31-10-2019-13 Information et dépôt de documents**

Point reporté



**CS328-31-10-2019-14 Affaires nouvelles**

**1. Collectif pour un Québec sans pauvreté**

Point reporté

**2. Comité de toponymie**

Le secrétariat général de l'UQTR a demandé au Syndicat de désigner un.e professeur.e pour pourvoir un poste vacant au comité de toponymie. Deux professeur.es peuvent être membre de ce comité pour un mandat de 2 ans, renouvelable. Un siège est réservé à un.e professeur.e en histoire ou en géographie, siège pour lequel le professeur Marc-André Lavigne, du département d'études en loisir, culture et tourisme, a demandé un renouvellement de mandat.

Le professeur Jocelyn Perreault, département de marketing et systèmes d'information, se propose pour pourvoir le poste vacant.

**CS328-31-10-2019-16 Date de la prochaine réunion**

La prochaine rencontre du conseil syndical : jeudi 28 novembre 2019.

**CS328-31-10-2019-17 Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 51.

Président

Secrétaire

---

Marc André Bernier  
Secrétaire du Syndicat

---

François Landry  
Conseiller aux affaires universitaires